



SYMPTTOM / DR

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPTTOM
DU JEUDI 28 MARS 2024**

Date de convocation : le 21 Mars 2024

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

Le jeudi 28 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical du SYMPTTOM s'est réuni à la salle du Conseil Communautaire, Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron, 9 Rue de l'Épée, ZA de la Borie à Monistrol-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président.

I) ETAIENT PRESENTS

Les délégués titulaires dont les noms suivent

Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron

- . M. Philippe GESSEN
- . M. Yves BRAYES
- . M. Jean-Paul LYONNET

Communauté de Communes des Sucs

- . M. Eric DUBOUCHET

SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL

- . M. Gilles KACZMAREK

SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES

- . M. Jean-Michel EYRAUD
- . M. Bernard SOUVIGNET

SICTOM VELAY-PILAT

- . M. Frédéric GIRODET
- . M. Denis THOUMY
- . M. Didier PINOT
- . Mme Elisabeth ROYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY

- . M. Michel JOUBERT
- . M. Frédéric GIMBERT
- . M. Laurent DUPLOMB
- . M. Laurent BERNARD

Participaient également à la réunion

- . M. David ROUBY - Directeur du SYMPTTOM
- . M. Romain CHALINDAR – Directeur SICTOM Emblavez-Meygal – Mise à disposition au SYMPTTOM
- . Mme Marie-Claire BOIS - Responsable administrative du SYMPTTOM

II) ETAIENT ABSENTS :

Les délégués titulaires suivants

SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL

- . M. Jean-Pierre SABATIER

III) ABSENTS REPRESENTES ET ONT DONNE POUVOIRS :

- . M. Daniel FAVIER a donné pouvoir à M. Eric DUBOUCHET
- . M. André DEFAY a donné pouvoir à M. Jean-Michel EYRAUD
- . M. Roland LONJON a donné pouvoir à M. Michel JOUBERT
- . M. Michel CHAPUIS a donné pouvoir à M. Frédéric GIMBERT

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président du SYMPTTOM souhaite la bienvenue aux membres présents.

Monsieur le Président désigne M. Gilles KACZMAREK secrétaire de séance.

1) Approbation par le Comité Syndical du compte-rendu de la séance du 29 février 2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le compte-rendu de la séance du 29 février 2024 dont chaque délégué titulaire a reçu communication, préalablement à la présente réunion.

→ Le compte rendu est adopté.

2) Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 du budget principal SYMPTTOM

Présentation par M. David ROUBY, directeur du SYMPTTOM :

- Le compte de gestion est identique au compte administratif proposé.

Résultat de l'exercice 2023 :

	RECETTES 2023	DEPENSES 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice précédent	Résultat de clôture	Solde de reste à réaliser	Résultat de clôture net
INV	+ 6 949 455,10 € (hors RAR et excédent reporté)	+ 4 549 156,13 € (hors RAR et déficit reporté)	+ 2 400 298,77 €	- 1 494 041,03 €	+ 906 257,94 €	-34 318,89 €	+ 871 939,05 €
FCT	+ 12 945 452,08 €	+ 12 914 110,05 €	+ 31 342,03 €	+ 47 098,92 €	+ 78 440,95 €		+ 78 440,95 €
TOTAL CUMULÉ							+ 953 380,00 €

M ROUBY explique qu'une erreur s'est glissée dans les documents présentés au niveau des résultats de clôture du fonctionnement. Le Comité Syndical a accepté de modifier ces éléments et de les reporter correctement au budget. Le compte rendu fait donc apparaître les éléments comptables avec les montants corrigés.

M. LYONNET, Président sur SYMPTTOM quitte la salle, le vote est réalisé par M. Éric DUBOUCHET, 1^{er} Vice-Président.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 du budget principal du SYMPTTOM.

3) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Proposition pour l'affectation du résultat :

Excédent reporté en investissement (001)	+ 906 257,94 €
Affectation obligatoire en investissement (1068)	0,00
Affectation en fonctionnement (002)	+ 78 440,95 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du SYMPTTOM.

4) Participations des adhérents 2024

Les montants prévisionnels ont été évoqués lors de l'AG du 29 février 2024. Comme convenu, un travail sur le calcul des participations a été transmis aux délégués avant cette AG.

Il est proposé de maintenir la trajectoire fixée par le bureau d'étude et la prise en charge de 50 % de la dette des premiers adhérents au SYMPTTOM (jusqu'à l'épuisement de cette dette vers 2026).

EXERCICE	PARTICIPATIONS RECALCULEES HORS DECHETTERIE				ECART PARTICIPATIONS 2024/2023	
	2023 €HT	2023 €TTC	2024 €HT	2024 €TTC	Différence HT	Différence TTC
CMVR	1 494 424,21 €	1 643 866,63 €	1 452 480,50 €	1 597 728,55 €	-41 943,71 €	-46 138,08 €
CCDS	804 690,00 €	885 159,00 €	782 105,51 €	860 316,06 €	-22 584,49 €	-24 842,94 €
CA DU PUY	2 296 568,63 €	2 526 225,49 €	2 315 721,54 €	2 547 293,70 €	19 152,91 €	21 068,20 €
SICTOM MDF	755 327,39 €	830 860,13 €	769 142,42 €	846 056,66 €	13 815,03 €	15 196,53 €
SICTOM EM	798 982,92 €	878 881,21 €	808 720,46 €	889 592,51 €	9 737,54 €	10 711,30 €
SICTOM EMEV	927 938,87 €	1 020 732,76 €	932 863,31 €	1 026 149,64 €	4 924,44 €	5 416,88 €
SICTOM VP	1 562 597,27 €	1 718 857,00 €	1 579 495,54 €	1 737 445,10 €	16 898,27 €	18 588,10 €
TOTAL	8 640 529,29 €	9 504 582,22 €	8 640 529,29 €	9 504 582,22 €	-0,00 €	-0,00 €

Le montant des participations 2024 pour les déchetteries reste identique à celui de 2023.

	CCMVR	CCDS
PARTICIPATION HT DECHETTERIE 2024	815 749,93 €	439 249,93 €
PARTICIPATION TTC DECHETTERIE 2024	897 324,92 €	483 174,92 €

Un rattrapage sera effectué pour la différence entre les acomptes versés pour les 3 premiers mois et le montant fixé.

Le montant de la participation pour le territoire des Monts du Forez est réparti comme le fixe le contrat de coopération soit 85,44 % pour l'Agglomération du Puy et 14.56 % pour la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron (selon population DGF).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le montant des participations des adhérents 2024.

5) Vote du budget primitif 2024 du SYMPTTOM

RAPPEL : Vote au chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	Libellé	CA 2022	A voter		
			CA 2023	Pour mémoire, BP 2023 après DM	
					A voter
					Proposition BP 2024
00	Excédent antérieur reporté	295 297,72	47 098,92	47 098,92	78 440,95
002	Excédent antérieur reporté	295 297,72	47 098,92	47 098,92	78 440,95
13	Atténuations de charges	42 928,09	28 402,57	45 529,70	13 000,00
6037	Variation stocks marchandises,	35 280,04	0,00	28 923,20	0,00
6419	Remboursement Rémunérations personnels	6 348,05	28 402,57	16 606,50	13 000,00
6459	Remboursement sur charge SS et de prévoyance (inflation)	1 300,00	0,00	0,00	0,00
70	Vente de produits, marchandises	401 274,38	993 809,60	2 339 231,33	3 720 524,00
70688	Autres prestations de service	0,00	327,74	0,00	40 000,00
7078	Autres marchandises (vente matière)	356 110,90	706 762,23	924 353,94	782 000,00
70848	aux autres organismes	14 932,37	0,00	1 000,00	0,00
70878	Remb.frais par d'autres redevables (DIB)	16 854,11	286 421,83	1 413 877,39	2 898 524,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnement,)	13 377,00	297,80	0,00	0,00
74	Dotations et participations	7 780 633,59	11 872 355,11	11 748 529,09	11 943 129,09
74758	Participations autres groupements (part.CC)	7 221 630,98	9 895 529,15	9 895 529,09	9 895 529,09
747888	Participations autres organismes (soutiens Citéo et Eco organismes)	559 002,61	1 976 825,96	1 853 000,00	2 047 600,00
75	Autres produits de gestion courante	243,47	2,51	0,00	125 380,00
7588	Autres produits divers de gest.courante (rbt sinistre-centimes impôts)	243,47	2,51	0,00	125 380,00
76	Produits financiers	776,00	334,00	334,00	76,00
76238	Remb.Int.emprunts transf.autres tiers	776,00	334,00	334,00	76,00
77	Produits exceptionnels (Avoirs, Remb.sinistres)	382 416,23	50 548,29	67 401,47	39 798,86
7711	Dédits et pénalités perçues	0,00	0,00		
7714	Rec. sur créances adm.non valeur	0,00	0,00		
773	Annulation mandats exercices antérieurs	380 748,23	17 970,03	0,00	17 220,00
777	Quote-part des subventions d'investissement	0,00	32 438,39	67 401,47	22 578,86
7788	Produits exceptionnels divers	1 668,00	139,87		
78	Reprises sur amortissement et provision	0,00	0,00	0,00	0,00
7875	Reprise sur provision pour risques et charges exp.	0,00	0,00	0,00	0,00
42	Opérations d'ordre transfert sect inv	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL HORS EXCEDENT		8 608 271,76	12 945 452,08	14 201 025,59	15 841 907,95
TOTAL		8 903 569,48	12 992 551,00	14 248 124,51	15 920 348,90

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	CA 2022	A voter		
			CA 2023	Pour mémoire, BP 2023 après DM1	Proposition BP 2024
11	ACHATS VARIATIONS DE STOCKS	7 097 819,51	10 972 694,16	11 469 933,20	13 369 134,49
60	Achats et variations de stocks	102 127,41	104 016,29	113 123,20	136 500,00
6037	Var.stock marchandises	28 923,20	35 280,04	28 923,20	0,00
60611	Eau et assainissement	569,77	527,20	1 900,00	1 000,00
60612	Energie Electricité	38 100,56	23 268,07	30 000,00	75 000,00
60621	Combustible	1 469,01	0,00	2 000,00	0,00
60622	Carburants	5 189,46	13 606,69	17 200,00	25 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 348,38	7 454,52	7 600,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	264,59	272,06	500,00	500,00
60632	Fournitures de petits équipements	4 395,32	16 457,32	15 000,00	18 000,00
60636	Vêtements de travail	5 178,77	4 126,44	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	812,66	3 023,95	4 000,00	4 000,00
6078	Autres marchandises	12 875,69	0,00	1 000,00	0,00
61	Services extérieurs	6 792 686,28	10 561 084,87	11 041 750,00	12 132 480,49
611	Contrat de prestation de service	6 498 216,56	10 207 413,32	10 646 000,00	11 587 130,49
6132	Location immobilière	11 378,11	8 542,97	8 600,00	0,00
61358	Location mobilière	127 831,67	184 339,98	207 650,00	295 000,00
614	Charges locatives et de coprop		3 598,05	4 000,00	6 000,00
615221	Entretien et réparations bâtim		855,00	1 000,00	2 600,00
615228	Entretien réparation (extincteurs)	935,43	5 167,17	2 000,00	3 000,00
615231	Entretien réparation voirie	14 612,32	6 660,00	10 500,00	29 500,00
615232	Entretien et réparations réseaux	326,16	2 947,50	6 500,00	30 000,00
61551	Matériel roulant	5 841,60	1 438,44	15 000,00	10 000,00
61558	Autres biens mobiliers	18 166,54	11 824,70	12 000,00	25 000,00
6156	Maintenance	59 173,10	58 501,27	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurances	7 735,64	9 343,77	9 500,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	2 070,00	0,00	3 000,00	2 000,00
6182	Docum générale et technique	373,64	199,00	500,00	250,00
6184	Organismes de formations	940,00	5 298,50	5 500,00	10 000,00
6188	Autres frais divers (analyses)	45 085,51	54 955,20	60 000,00	70 000,00
62	Autres services extérieurs	37 213,62	37 010,11	44 060,00	56 000,00
62268	Honoraires	936,31	5 225,00	6 500,00	1 000,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 698,28	2 863,55	5 000,00	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	250,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 007,24	0,00	1 000,00	16 000,00
6238	Divers	669,79	70,00	500,00	500,00
6241	Transport de biens	180,55	0,00	100,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	820,33	2 784,43	3 000,00	3 500,00
6234	Réceptions	218,89	785,46	1 500,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	787,02	329,67	1 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 811,66	7 138,88	8 500,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés (ligne tréso et garantie financ)	8 684,92	17 108,12	16 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	7 398,63	705,00	710,00	0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	165 792,20	270 582,89	271 000,00	1 044 154,00
63512	Taxes foncières	129,00	135,00	1 000,00	1 700,00

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

6353	Impôts indirects (TGAP)	165 663,20	270 447,89	270 000,00	1 042 454,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	495 049,01	527 497,54	599 050,00	716 409,00
62	Autres services extérieurs	22 288,57	17 410,43	20 000,00	15 000,00
6218	Autres personnels extérieurs	22 288,57	17 410,43	20 000,00	15 000,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	8 523,90	8 976,82	20 550,00	20 640,00
6332	Cotisations FNAL	287,63	304,47	350,00	440,00
6336	Cotisations CDG CNFPT	7 318,99	7 649,57	19 200,00	19 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	917,28	1 022,78	1 000,00	1 000,00
64	Charges de personnel	464 236,54	501 110,29	558 500,00	680 769,00
64111	Rémunération principale titulaires	132 344,90	156 222,60	177 000,00	213 750,00
64112	SFT indemnité résidence	5 060,37	6 216,57	7 000,00	8 200,00
64113	Titulaires - NBI				1 800,00
64114	Indemnité inflation	500,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	37 603,30	43 405,42	45 000,00	68 999,00
64131	Rémunération non titulaire	139 438,24	125 112,90	150 000,00	163 500,00
64138	Autres indemnités non titulaire	13 602,25	12 694,45	16 000,00	21 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	15 268,76	14 000,00	1 920,00
6451	Cotisations URSSAF	68 475,19	68 131,29	75 000,00	100 000,00
6453	Cotisations caisse de retraite	46 829,18	52 131,94	50 000,00	76 000,00
6454	Cotisations Assedic	6 169,96	6 125,93	7 000,00	7 500,00
6455	Cotisations pour assurance personnel	9 662,53	10 634,78	11 000,00	12 000,00
6458	Cotisations autres org. sociaux	3 028,07	3 731,20	3 800,00	4 600,00
6475	Médecine, pharmacie, prévent.	25,00	25,00	700,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 497,55	1 409,45	2 000,00	1 400,00
65	Autres charges de gestion	44 663,49	405 804,45	607 801,35	443 315,00
65311	Indemnité élus	18 263,43	36 408,24	40 000,00	45 000,00
65313	Cotisations retraite élus	897,00	1 779,00	1 200,00	1 600,00
65314	Cotisations sécurité sociale élus	5 400,58	10 883,74	10 000,00	13 050,00
6541	Créances admises en non-valeur		263,65	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	66,36	0,00	500,00	500,00
65748	Subventions fcnt associations	6 656,40	5 990,50	6 000,00	7 165,00
65888	Autres rvrt matières	13 379,72	350 479,32	550 101,35	376 000,00
66	Charges financières	73 583,67	193 050,27	209 869,71	230 164,87
66111	Intérêts des emprunts et dettes	73 381,79	139 907,49	160 674,75	206 633,80
661121	Intérêts - ICNE	7 370,23	21 325,04	15 000,00	21 376,10
661122	Intérêts - ICNE N-1	-10 345,68	-7 370,23	-7 370,23	-21 325,04
661138	Intérêts des emprunts rattachés		34 264,56	35 565,19	17 480,01
6615	Intérêt ligne de crédit	3 177,33	4 923,41	6 000,00	6 000,00
67	Charges exceptionnelles	70 960,46	121,44	2 000,00	2 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles	25 000,00	0,00		
673	Titres annulés exercices antéri	1 857,57	0,00	2 000,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	44 102,89	121,44		
68	Dotations, amort. et provisions	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00
6817	Dot.provision dépréc.actifs circul	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investis.	0,00	0,00	510 470,25	470 000,00
042	Opération ordre transfert entre sections	38 638,11	805 942,19	840 000,00	689 325,54
6811	Dot.Amort.et prov.Immo Corpor	38 638,11	805 942,19	840 000,00	689 325,54
TOTAL		7 820 714,25	12 914 110,05	14 248 124,51	15 920 348,90

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	CA 2022	Reste à réaliser 2022	A voter		Pour mémoire, BP 2023 après DM	Proposition BP 2024
				CA 2023 (bp+dm+rar)	Reste à réaliser 2023		
001	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	906 257,94
001	Excédent antérieur reporté						906 257,94
13	Subventions d'investissement				235 000,00	250 000,00	0,00
13361	Etat et établissements nationaux				160 000,00	250 000,00	0,00
1313	Départements				75 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	2 550 000,00	5 000 000,00	0,00	2 450 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 550 000,00	5 000 000,00		2 450 000,00	500 000,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	2 550 000,00	5 000 000,00	235 000,00	2 700 000,00	1 406 257,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 235 480,80	0,00	1 082 063,91	0,00	1 082 063,91	0,00
10222	FCTVA	122 594,57		46 307,60		46 307,60	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	1 112 886,23		1 035 756,31		1 035 756,31	0,00
27	Autres immobilisations financières	76 164,00	0,00	61 449,00	0,00	61 449,00	21 191,00
276358	Créances autres groupements	76 164,00		61 449,00		61 449,00	21 191,00
	Total des recettes financières	1 311 644,80	0,00	1 143 512,91	0,00	1 143 512,91	21 191,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00		510 470,25	470 000,00
040	Opération ordre de transfert entre sections (3) (4)	38 638,11	0,00	805 942,19	0,00	840 000,00	689 325,54
28031	Frais d'études	12 840,00		12 840,00		12 840,00	0,00
2804131	Subvention dpt biens mobiliers matériels	5 643,78		0,00		9 080,19	0,00
28041411	Subvention communes GFP biens mobiliers matériels	4 986,67		4 986,62		4 986,62	0,00
2805	Concessions droits similaires	887,31		0,00		0,00	0,00
28087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à dispo			395,87		1 506,72	1 158,32
28128	Autres agencements et aménagements de terrain						680,00
281318	Autres bâtiment public						8 314,23
28138	Autres constructions	4 968,00		4 968,00		4 968,00	8 799,75
28158	Autres installations matériels et outillages	4 353,50		6 716,93		6 716,93	24 017,83
281721	Plantations d'arbres et d'arbustes			10 619,31		10 619,31	23 502,48
281728	Autres agencements et aménagements			552 912,14		565 383,05	366 263,45
2817318	Bâtiments publics			21 163,57		21 163,57	13 363,74
281735	IGAAC			169 645,89		177 382,55	203 054,09
281738	Autres constructions			6 620,74		6 620,74	4 181,48
2817533	Réseaux câblés			0,00		3 898,20	0,00
281758	Autres installations matériels et outillages techniques			7 359,02		6 263,86	4 648,00
2817838	Matériel de bureau et informatique			408,92		1 449,93	258,22
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo			3 488,00		3 303,15	1 813,00
28181	Installations générales, agencements, aménagements construction						24 253,74
281838	Matériel de bureau et informatique	2 688,83		2 563,09		2 563,09	3 989,53
281848	Mobiliers	1 236,86		260,49		260,49	109,72
28188	Autres immobilisations corporelles	1 033,16		993,60		993,60	917,96
041	Opération ordre de transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
238	Avances et acomptes versés sur com immo corporels						400 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES	38 638,11	0,00	805 942,19	0,00	1 350 470,25	1 559 325,54
	SOUS-TOTAL	1 350 282,91	2 550 000,00	6 949 455,10	235 000,00	5 193 983,16	2 986 774,48
	TOTAL avec RAR		3 900 282,91		7 184 455,10	7 743 983,16	3 221 774,48

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article		CA 2022	Reste à réaliser	A voter	A voter	Pour mémoire, BP 2023	A voter
				CA 2023	Reste à réaliser		Proposition BP 2024
001	Déficit antérieur reporté	1 013 106,23		1 494 041,03		1 494 041,03	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	83 249,80	5 738,00	29 708,00	0,00	255 738,00	180 000,00
2031	Frais d'études..	83 249,80	5 738,00	29 708,00		255 738,00	180 000,00
21	Immobilisation corporelles	20 334,73	37 951,53	458 374,26	4 800,00	1 237 951,53	265 500,00
2111	Terrains nus						40 000,00
2128	Autres agencements aménagement			5 704,00		10 000,00	24 000,00
21318	Constructions			238 299,18		909 684,72	30 000,00
2138	Autres constructions	0,00	23 605,00	53 020,00		140 000,28	130 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. Techniques	17 234,93	14 346,53	135 390,44		146 846,53	30 000,00
2181	IGAAC divers			15 702,32	4 800,00	0,00	
21838	Matériel de bureau et informatique	3 099,80	0,00	10 258,32		10 000,00	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00		21 420,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	799 013,94	2 048 025,75	2 759 600,02	264 518,89	3 371 508,21	1 210 016,57
2312	Agencements et aménagements de terrains		18 680,00	650 844,82	53 334,74	1 118 680,00	885 016,57
2313	Constructions		1 941 742,65	1 911 336,17	211 184,15	2 015 225,11	300 000,00
2318	Autres immobilisations corporelles	799 013,94	87 603,10	197 419,03	0,00	237 603,10	25 000,00
TOTAL des dépenses d'équipement		902 598,47	2 091 715,28	3 247 682,28	269 318,89	4 865 197,74	1 621 197,68
16	Emprunts et dettes assimilées	928 619,24	0,00	1 269 035,46	0,00	1 317 342,92	874 360,16
1641	Emprunts en euros	928 619,24		1 008 094,78		1 041 178,53	811 138,62
168758	Emprunts en euros rattachés			260 940,68		276 164,39	63 221,54
TOTAL des dépenses financières		928 619,24	0,00	1 269 035,46	0,00	1 317 342,92	874 360,16
TOTAL des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		1 831 217,71	2 091 715,28	4 516 717,74	269 318,89	6 182 540,66	2 529 876,73
040	Opération d'ordre transfert entre section (4)						
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00	32 438,39	0,00	67 401,47	22 578,86
13911	Etat et Etablissements nationaux	0,00	0,00	9 683,56	0,00	16 145,96	8 404,43
13913	Départements	0,00	0,00	11 905,24	0,00	34 966,43	8 471,90
139151	Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	1 934,50	0,00
139158	Autres groupements			1 820,59	0,00	0,00	0,00
13916	Autres établissements publiques locaux	0,00	0,00	9 029,00	0,00	14 354,58	5 702,53
041	Opérations patrimoniales 2313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
2313	Constructions					0,00	400 000,00
TOTAL DÉPENSES D'ORDRES		0,00	0,00	32 438,39	0,00	67 401,47	422 578,86
TOTAL		2 844 323,94	2 091 715,28	6 043 197,16	269 318,89	7 743 983,16	2 952 455,59
Avec les restes à réaliser			4 936 039,22		6 312 516,05		3 221 774,48

M. ROUBY présente en détail les chapitres et articles du Budget 2024 avec l'affectation en fonctionnement corrigé.

Une réflexion est lancée pour la mise en place d'une communication commune sur le tri de la collecte sélective (en vrac, pas imbriquée) portée par le SYMPTTOM du fait de la dégradation de la qualité collectée avec une forte augmentation des refus de tri suite au passage aux extensions des consignes de tri.

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

De même, une réflexion sur la création d'une collectivité unique pour la compétence collective (et le traitement) avec un examen en 2027 pour une mise en place ultérieure est évoquée.

Après de nombreux échanges, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du SYMPTTOM.

6) Tableau des emplois

Le tableau des emplois doit être annexé au budget.

➤ Tableau des emplois (actuellement pourvus)

Les emplois actuellement pourvus sont :

- 9 titulaires :
 - > 2 Adjoints Techniques Principal 2^{ème} classe
 - > 1 Agent de Maîtrise
 - > 2 Adjoints Techniques
 - > 1 Technicien
 - > 1 Ingénieur
 - > 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
 - > 1 Rédacteur
 - 3 contractuels sur des emplois permanents (35 H, 24H30 et 17H30)
 - 4 CDD pour accroissement d'activité
 - 1 PEC
 - 1 convention de mise à disposition d'un ingénieur pour 7H
- Prévoir la possibilité de recruter 5 accroissements d'activités et 7 saisonniers hors remplacement pour maladie.
- Afin de permettre la gestion du personnel et l'exécution de toutes les tâches, il peut être judicieux de recruter 2 personnes supplémentaires en contrat type emploi aidé.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tableau des emplois annexé au budget et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

7) Attribution consultation marché transport et traitement des lixiviats de l'ISDND de St-Just Malmont

Pour rappel, il existait deux marchés sur devis à la demande l'un pour l'évacuation des lixiviats de l'ISDND de Saint-Just Malmont avec LRA et l'autre pour le traitement de ceux-ci avec Suez.

Face à la quantité des lixiviats traités et afin de se conformer au seuil des marchés publics, une consultation pour un marché alloti (transport et traitement) pour cette prestation pour une durée d'un an renouvelable 2 fois a été lancée.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Pour le Lot 1 - Transport

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix unitaire au m3 transporté en euros HT selon la tranche kilométrique (distance aller/retour)				Total des points	Classement
		Entre 0 et 30 km	Entre 31 et 60 km	Entre 61 et 90 km	Au-delà de 90 km		
VALVERT	43 000 POLIGNAC	18,80 €	24,90 €	32,90 €	47,98 € prix pour 180KM maxi	75,64	2
Bergeron transports	42 680 ST MARCELIN EN FOREZ	14,30 €	21,40 €	32,10 €	0,40 € euro HT / km supp dans la limite de 205 km AR	90,00	1

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

LRA-RABY	42 500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	16,00 €	19,00 €	21,50 €	25,00 € prix pour 210KM maxi	69,63	4
Veolia sous- traitance : SARP CENTRE EST	94 417 St-Maurice	25,00 €	25,00 €	NC	NC	54,32	3

Pour le lot 2 : Traitement des lixiviats

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix unitaire au m3 Traitement des lixiviats		Observation	Adresse du site de traitement	Distance A/R en KM	Total des points	Classement
		€/t HT	Montant TVA					
SUEZ RV CENTRE EST	42000 Saint-Étienne	16,46 €	10%	Taux TVA 10%	71100 Chalon-sur-Saône	408	80,00	2
Veolia Water Technologies & Solutions	94417 Saint-Maurice Cedex	20,00 €	20%	Taux TVA 20%	42230 Roche-la-Molière	27	89,38	1

Analyse financière :

TRANSPORT	TRAITEMENT	KM A/R	Prix unitaire au M3					
			M3	Transport		Traitement		TOTAL
				Prix de transport €/M3 HT	Cout HT transport annuel	Prix de traitement €/t HT	Cout HT annuel	Cout TOTAL HT
Bergeron transports	Veolia	27	4 000	14,30 €	57.200 €	20,00 €	80 000 €	137 200 €

Actuel Marché de Transport et traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint-Just Malmont

LRA-RABY	SUEZ	27	4 000	28,65	114 600 €	34,65 €	138 600 €	253 200 €
-----------------	-------------	-----------	-------	-------	-----------	---------	-----------	------------------

La Commission d'Appel d'offres a donné un avis favorable pour retenir les 2 offres arrivées en première position.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, acte à l'unanimité l'attribution à la société Bergeron Transport le lot 1 Transport et à la société Veolia Water Technologie & Solutions le lot 2 traitement du marché pour le transport et le traitement des lixiviats de l'ISDND de Saint-Just Malmont suivant les bordereaux de prix proposés, comme le suggérait l'avis favorable de la CAO et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

8) Attribution marché transport et traitement des lixiviats de l'ISDND de Monistrol/Loire

Une consultation pour un marché alloti (transport et traitement) regroupant les lixiviats du casier F et du casier E nouvellement exploité à compter du 14/04/24 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois a été lancée.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

Pour le Lot 1 – Transport

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix unitaire au m3 transporté en euros HT selon la tranche kilométrique (distance aller/retour)			
		Entre 0 et 30 km	Entre 31 et 60 km	Entre 61 et 90 km	Au-delà de 90 km
VALVERT	43 000 POLIGNAC	18,80 €	24,90 €	32,90 €	47,98 € prix pour 180KM maxi
Bergeron transports	42 680 ST MARCELIN EN FOREZ	14,30 €	21,40 €	32,10 €	0,40 € euro HT / km supp dans la limite de 205 km AR

Pour le lot 2 : Traitement des lixiviats

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix unitaire au m3 Traitement des lixiviats		Observation	Adresse du site de traitement	Distance A/R en KM
		€/t HT	Montant TVA			
SUEZ RV CENTRE EST	42000 Saint-Étienne	16,46 €	10%	Taux TVA 10%	71100 Chalon-sur-Saône	408

Rq : Une offre de Veolia est arrivée hors délai (27 secondes trop tard)

Analyse financière :

Le lot transport ne peut être attribué car la distance du seul site de traitement proposé dépasse les limites fixées par les prestataires (408 km or 180 et 205 km AR maximum).

De plus, si nous réalisons une projection des coûts financiers avec l'offre de SUEZ, le montant hypothétique du marché dépasserait largement les prévisions initiales.

TRANSPORT	TRAITEMENT	KM A/R	Prix unitaire au m3						TOTAL HT
			M3	Transport			Traitement		
				Prix de transport €/ M3 HT	Prix de transport €/M3 HT au-delà de 90km	Cout HT transport annuel	Prix de traitement €/t HT et Hors TGAP	Cout HT traitement annuel	
Bergeron transport	SUEZ	434	8 500	32,10	130,80	1 442 450 €	16,46 €	139 910 €	1 582 560 €

Actuel Marché de Transport et traitement des lixiviats de l'ISDND de Monistrol sur Loire

SUEZ (SARP)	SUEZ	50	2 000	60,81		121 620 €	30,54 €	61 080 €	182 700 €
VALVERT	SUEZ	50	6 500	21,00		136 500 €	30,54 €	198 510 €	335 010 €
TOTAL						258 120 €		259 590 €	517 710 €
offre SUEZ par rapport au marché actuel						+ 459 %		- 46%	+ 242 %

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

Enfin, il peut être nécessaire de faire partir 3 à 4 camions par jour après de fortes pluies (comme les récentes pluies cévenoles) pour éviter les débordements. Avec la solution SUEZ, il sera sans doute impossible de les réaliser.

L'avis de la Commission d'Appel d'offres est le suivant :

Après une analyse approfondie des propositions reçues et une réflexion détaillée sur les conditions de réalisation de ce marché, la Commission d'Appel d'Offres du SYMPTTOM suggère de déclarer ce marché sans suite pour le lot n°2 "traitement des lixiviats", ainsi que pour les implications correspondantes sur le lot n°1 "transport des lixiviats".

Cette décision, prise en conformité avec le Code de la commande publique en application des articles R. 2185-1 et R. 2385-1 du Code de la commande publique., repose sur des motifs d'intérêt général, principalement liés à :

1. **Insuffisance de la concurrence du lot 2** : Pour le lot n°2 dédié au traitement des lixiviats, notre procédure n'a attiré qu'une seule offre. Cette situation limite sévèrement la mise en concurrence, essentielle pour garantir une utilisation optimale et économique des ressources publiques. Cette insuffisance de concurrence constitue un motif d'intérêt général justifiant l'abandon de la procédure d'attribution, car elle ne permet pas d'assurer l'obtention des meilleures conditions pour l'administration et les contribuables.
2. **Incapacité techniques et logistiques du lot 1** : Dans l'hypothèse où l'unique proposition pour le lot 2, proposant un site de traitement à 434 km aller-retour, serait acceptée, les deux offres reçues pour le lot 1 (transport des lixiviats) révèlent, dans leur bordereau de prix unitaire, qu'elles ne sont pas en mesure d'assurer le transport des lixiviats pour des distances supérieures à 205 km aller-retour. Cette contrainte, exprimée par les deux entreprises, résulte de l'impossibilité de maintenir une réactivité adéquate pour prévenir tout risque environnemental potentiel lié à une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette limitation technique est un motif d'intérêt général justifiant l'annulation de la procédure de sélection.

Cette décision est dans le meilleur intérêt de toutes les parties prenantes, permettant une réévaluation des besoins et des conditions du marché pour assurer une mise en concurrence effective et équitable.

La CAO propose de relancer une nouvelle procédure dans les meilleurs délais, avec des ajustements significatifs visant à favoriser une participation plus large et à garantir une allocation efficace des ressources publiques.

Le montant estimé du futur marché pour le lot 1 transport est de 474 375 € HT et pour le lot 2 traitement est de 664 125 € HT

Au vu du montant de la consultation, et puisque le prochain Comité Syndical n'est pas encore programmé, il convient d'autoriser le Président pour la signature du dit nouveau-marché, conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales.

En effet, les marchés actuels se terminant le 13/04/24, il est donc urgent de procéder aux choix des nouveaux prestataires. Il est demandé au Président de prolonger par avenant les marchés actuels afin d'assurer ces missions jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau marché.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, acte à l'unanimité, comme le suggérait l'avis de la CAO, de déclarer le marché sans-suite pour 2 motifs :

- **Manque de concurrence pour le lot n°2**
- **Incapacité technique et logistique du lot n° 1 à réaliser le lot n°2**

Il conviendra de relancer le marché en apportant des ajustements significatifs visant à favoriser une participation plus large et à garantir une allocation efficace des ressources publiques.

Le Comité Syndical autorise M. Le Président à signer le nouveau marché après avis de la CAO, dans la limite de + 20% du montant estimé du marché conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales et donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

Le Comité Syndical autorise M. Le Président à signer le cas échéant des avenants pour les marchés en cours afin d'assurer ces prestations jusqu'à l'entrée en vigueur du futur marché.

9) Avenant aux marchés à prix unitaire

La trésorerie publique nous demande de prévoir un montant ou une quantité maximum dans nos marchés à prix unitaire suite à une modification récente de la législation.

Pour plusieurs marchés récents, il y a lieu de mettre en place des avenants pour faire apparaître ces éléments.

Les marchés concernés sont :

- Le traitement des déchets de la déchetterie de St-Pal de Chalencon (pour les 5 lots).
- Le transport et le traitement des OM Périmètre SICTOM Velay Pilat
- Le transfert de la Collecte Sélective du quai de St-Just Malmont (CCMVR)

La Commission d'Appel d'offres donne un avis favorable à ces avenants pour ces différents marchés et leurs lots qui fixent les montants maximums.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de tous ces avenants pour chaque marché comme le suggérerait l'avis de la CAO et autorise à l'unanimité Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

10) Lancement du marché de transfert de la Collecte Sélective du quai de St-Just Malmont (CCMVR)

Le marché actuel permettant le transfert de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron à partir du quai de transfert de St-Just Malmont a été conclu avec STV pour une durée de 12 mois à compter du 01/07/23.

Il est nécessaire de lancer la consultation pour un nouveau marché à compter du 01/07/24 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois avec possibilité de mettre un terme dès qu'une solution autre sera trouvée.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation pour un marché de transfert de la collecte sélective de la CCMVR depuis le quai de Saint-Just Malmont à compter du 01/07/24 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois avec possibilité de mettre un terme dès qu'une solution autre sera trouvée et autorise à l'unanimité Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

11) Rapports annuels 2023

Afin de simplifier la lecture et faciliter la lecture, 2 rapports doivent être examinés :

- Un rapport annuel d'activité.
- Un rapport spécifique sur la gestion des centres d'enfouissement avec l'ensemble des analyses et travaux effectués (qui sera présenté ultérieurement).

Quelques indicateurs du rapport annuel d'activité :

- Population SYMPTTOM « Elargi » : 222 934 (DGF) pour 167 communes.
- Déchetteries :

Une présentation plus complète des données 2023 de la gestion des déchetteries a été effectuée auprès de la commission déchetteries comprenant les élus des 2 seules intercommunalités concernées.

Déchetteries	Monistrol	Bas	Yssingeaux	Total
Fréquentation	71 929	41 212	51 311	164 452 (+ 8%)
Tonnages	5 985	2 844	3 468	12 297 (+2.97 %)
Coûts des marchés d'évacuation et de traitement	385 025 €	171 931 €	266 045 €	823 002 € (+28.09 %)

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SYMPTTOM du Jeudi 28 Mars 2024

- Traitement de la collecte sélective :

Traitement collecte sélective	CCMVR	CCDS	CA du Puy	Monts du Forez	Entre Monts et Vallées	Emblavez-Meygal	Velay-Pilat	TOTAL
Tonnages collectés CS	1 655,80	838,42	2 581,42	178,80	474,02	724,24	1 943,49	8 396,19
Tonnages Papiers			116,18	219,08	481,68	97,58		914,52
Tonnages Verre	1 085,10	550,00	1 869,55	625,28	1 390,22	763,88	1 370,20	7 654,23
Coûts HT du tri et transfert CS (hors verre)	450 741,08 €	196 972,10 €	609 723,19 €	72 402,41 €	186 735,40 €	175 725,44 €	422 080,44 €	2 114 380,06 €
Recettes matières								690 682,72 €

- Traitement des OMR :

Traitement des OMR	CCMVR	CCDS	CA du Puy	Monts du Forez	Entre Monts et Vallées	Emblavez-Meygal	Velay-Pilat	TOTAL
Tonnages triés	5 828,10	3 138,21	10 457,22	3 791,98	4 134,44	3 854,96	6 551,42	37 756,33
Coûts HT (transfert/traitement)	983 046,20 €	529 332,57 €	2 009 323,05 €	777 329,87 €	672 819,28 €	741 333,77 €	873 677,72 €	6 586 862,46 €

- Coût moyen de traitement des OMR et de la collecte sélective :

OMR	Tonnage	Coût	€/tonne
Transfert	22 356,02	330 242,99 €	14,77 €
Traitement	37 756,32	6 256 619,47 €	165,71 €
COÛT MOYEN OMR		6 586 862,46 €	180,48 €
CS (hors verre)	Tonnage	Coût	€/tonne
Transfert	1 613,40	62 247,37 €	38,58 €
Traitement	9 310,71	1 980 733,44 €	212,74 €
Refus de tri	434,83	71 399,25 €	164,20 €
COÛT MOYEN CS		2 114 380,06 €	227,09 €

- Traitement des lixiviats :

	TOTAL SYMPTTOM			
	2020	2021	2022	2023
TRANSPORT	123 621,24 €	145 568,91 €	87 819,74 €	151 131,67 €
TRAITEMENT	341 454,03 €	401 125,03 €	306 480,64 €	483 272,27 €
TOTAL	465 075,27 €	546 693,94 €	394 300,38 €	634 403,95 €
M3 LIXIVIATS PRODUIT	22 222,92	28 555,30	16 259,50	25 992,04
COÛT MOYEN	20,93 €	19,15 €	24,25 €	24,41 €

- TGAP versée :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
St Just Malmont	GERE PAR LE SICTOM VELAY PILAT							101 669 €	156 595 €
Monistrol/Loire	238 829 €	330 539 €	460 803 €	469 055 €	587 248 €	754 274 €	351 331 €	14 895 €	1 917 €
Montant de la TGAP	238 829 €	330 539 €	460 803 €	469 055 €	587 248 €	754 274 €	351 331 €	116 564 €	158 512 €
Coût €/tonne	20 €	20,08 €	23 €	24 €	24 €	25 €	37 €	45 €	61 €

- Endettement du SYMPTTOM :

Endettement pluriannuel SYMPTTOM (hors emprunts des adhérents)				
Exercice	Capital	Intérêt	Annuité	Frais
2023	985 296,56 €	133 655,34 €	1 118 951,90 €	5 000,00 €
2024	791 138,62 €	196 623,80 €	987 762,42 €	- €
2025	636 666,71 €	181 705,67 €	818 372,38 €	- €
2026	412 269,96 €	165 633,05 €	577 903,01 €	- €
2027	372 447,45 €	150 072,03 €	522 519,48 €	- €
2028	385 624,01 €	136 487,09 €	522 111,10 €	- €
2029	242 742,84 €	125 076,04 €	367 818,88 €	- €
2030	249 602,42 €	117 808,08 €	367 410,50 €	- €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel du SYMPTTOM de l'année 2023. Ce rapport comporte les indicateurs financiers relatifs à ses activités et charge Monsieur le Président de transmettre ce rapport aux intercommunalités adhérentes.

12) Commission ISDND

La Commission ISDND s'est réunie le 15/03/24.

Voici les principaux éléments de discussion :

- ISDND de Monistrol : points sur les travaux et sur le fonctionnement.
→ Travaux sur la voirie (enrobé et élargissement de piste), optimisation du réseau biogaz du casier F et D, rehaussement des digues à prévoir.
→ Montée en puissance des apports (venue d'ALTRIOM depuis le 20/2)
- ISDND de St Just Malmont : Préparation de la fin d'exploitation du casier en août 2024 (étude DCA à lancer – Couverture finale à prévoir) et compte rendu du rapport de visite de la DREAL (Arrêtés de mise en demeure levés totalement ou partiellement - Problématique de 2 exploitants définir une convention pour l'exploitation du SYMPTTOM seul – Problématique des eaux de ruissellement des eaux des plate formes et de l'aire de lavage). Convention à prévoir pour le paiement de l'installation de l'aire de lavage.
- ISDND de Tence : Mise en place de la couverture finale en 2024.
- Gestion des lixiviats : Forte augmentation des volumes et des coûts en 2023 (16 259 m3 à 25 992 m3, 394 300 €HT à 634 403 €HT)
- Projets photovoltaïques : Etude sur 2 sites prioritairement (Monistrol et Tence). Le premier autour d'une SEM, le second autre montage possible.

13) Admission en non-valeur et créances éteintes

La trésorerie nous demande d'inscrire en non-valeur la somme de 696.44 €TTC d'une part, et de reprendre les 18 000 € de provisions pour la créance ancienne d'une société afin d'admettre en non-valeur la somme de 18 980.28 €TTC d'autre part.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 696.44 €TTC d'une part, et de reprendre les 18 000 € de provisions pour la créance ancienne d'une société afin d'admettre en non-valeur la somme de 18 980.28 €TTC d'autre part et autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

14) Provisions pour créances

Il y a lieu de déterminer une règle pour les provisions sur les créances douteuses. En effet, avec la reprise de l'exploitation de l'ISDND de Monistrol/Loire et la mise en place de la facturation des professionnels en déchetteries, le SYMPTTOM va émettre de plus en plus de factures.

Le Président propose de provisionner un montant équivalent à 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre de l'année budgétaire.

Cette règle s'appliquera à partir de l'exercice 2025 (du fait de l'élargissement récent du SYMPTTOM et la reprise de l'activité de l'ISDND de Monistrol seulement fin 2023).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité d'admettre de provisionner à partir de l'exercice 2025 un montant équivalent à 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31 décembre de l'année budgétaire et autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

15) Affaires diverses

- Inauguration du centre de tri à Firminy :

Saint-Etienne Métropole nous informe que l'inauguration du centre de tri papiers et emballages ménagers de Firminy est prévue le jeudi 16 mai au matin. Les personnes conviées sont le Président du SYMPTTOM, M LYONNET, les 4 membres du COPIL (M GIRODET et M GIMBERT, titulaires ; M KACZMAREK et M THOUMY, suppléants) et 3 membres du personnel (M ROUBY, Mme FRUCTOSO, Mme PITAVAL)

Monsieur le Président laisse la parole aux délégués qui souhaitent intervenir.

Aucun membre présent ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 20H30.

M. Jean-Paul LYONNET remercie les délégués du SYMPTTOM pour leur collaboration, ainsi que le personnel du SYMPTTOM.

Fait à Monistrol sur Loire, le 29 Mars 2024

Le Président

M. Jean-Paul LYONNET

Le secrétaire de séance

M. Gilles KACZMAREK

